



Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 31 août 2020

Le 31 août 2020, à 20 heures, au 10 rue de la Chevalerie, se sont réunis en assemblée générale constitutive :

- Brigitte Lefevre, Présidente de l'association, demeurant au 10 rue de la chevalerie, 34170 Castelnau le lez,
- Gin Lopinto, Trésorière de l'association, demeurant 18 chemin des chênes, 34170 Castelnau le lez,
- Marie Filbet, secrétaire, demeurant au 35 rue des Cerisiers, Aimargues,
- Jennifer Trapp, bénévole, demeurant au 42 rue du soleil levant, La Grande Motte
- Coralie Schlemmer, bénévole, demeurant 39 avenue du Tamarou, Résidence Le griffon, 34740 Vendargues,
- Johanna Lefevre, entraîneur sportif responsable, demeurant 780 avenue Georges Freche, 34170 Castelnau le lez.

L'assemblée générale désigne Johanna Lefevre en qualité de président de séance et Marie Filbet en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Bilan de l'année 2019-2020
- 2/ Recherches de partenariat,
- 3/ Présentation du budget prévisionnel 2020-2021 ;
- 4/ Présentation des modifications apportées à la fiche d'inscription
- 5/ Insertion dans le règlement intérieur de l'article « en cas d'épidémie » et stipulation de l'obligation de participation au stage de février pour les gymnastes engagées en compétition équipe.
- 6/ Présentation du planning 2020-2021,
- 7/ Déroulement des séances
- 8/ Mesures sanitaires aux vues du Covid-19
- 9/ Gala de fin d'année 2021,
- 10/ Présentation du calendrier annuel
- 11/ Communication et publicité de l'association
- 12/ Inventaire des commandes à venir
- 12/ Désignation des membres du Conseil pour l'année 2020-2021,



1/ Le bilan de l'année passée 2019-2020 :

Nous avons débuté la réunion en exposant les comptes et résultats.

Nous constatons un budget positif pour débiter la saison en septembre 2020, afin de maintenir une stabilité pour anticiper un retour difficile de saison toujours au cœur de l'épidémie.

Nous avons pris la décision de mettre en place un site internet officiel afin de garantir une publication sans contact de l'association dans la mesure où le forum a été annulé.

Le tarif de ce site est pris entièrement en charge par le club, ainsi que la prestation annuelle.

Il est à noter que nous avons déjà versé au Pasino pour l'année 2020, deux acomptes qui seront déduits pour le prochain spectacle de fin d'année 2021.

Nous abordons le sujet du partenariat afin de faire évoluer le budget prévisionnel.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte le débat et les propositions émises.

2/ Le partenariat :

Nous recherchons des partenariats.

Nous avons signé à nouveau un partenariat avec Décathlon au mois d'août 2020. Chaque adhérent de l'association dispose d'un chéquier de réduction distribué à chaque élève pour le matériel ou tenue. Nous avons sélectionné notre tenue : un ensemble short et brassière au nom du club, à un tarif attractif pour chacun.

Nous avons prévu une démonstration le mercredi 6 septembre pour faire connaître l'association au sein du magasin.

Décathlon nous apporte également une remise pour toute commande passée pour le club.

Malgré la crise du Covid-19, nous continuons à démarcher les entreprises locales pour différents partenariats.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale adopte le débat et les propositions émises.

3/ Budget prévisionnel 2020-2021 :

Ce début de saison est un peu particulier d'un point de vue économique et quant à la perte d'adhérents. La Fédération a estimé une perte d'élève concernant principalement les Baby et les gymnastes en loisir, entre 30% et 40 %.

Nous avons donc anticipé une perte conséquente et nous avons prévu de geler une partie de la trésorerie afin d'assurer le règlement du travail fourni par nos entraîneurs. Cela nous permettra d'offrir à la demande des adhérents un maximum de séances sur la semaine.

Nous mettons en place la même ligne directrice sur les dépenses (un minimum).

Nous prévoyons de faire un point sur les équipes dès le mois d'octobre afin de connaître les besoins en justaucorps et en engins de chaque équipe.

Nous prévoyons aussi un nouveau budget concernant les gels hydroalcooliques que nous proposerons à tous les gymnastes en début et fin de séance, ainsi que pour le nettoyage des engins.

3^{ème} délibération : Nous sommes tous d'accord sur ce budget présenté par le comptable de l'association.



4/ La fiche d'inscription 2020-2021 :

Nous présentons ensuite les nouvelles fiches d'inscription où nous avons apporté quelques modifications sur certains points qui nous avaient été signalés.

Nous gardons le principe d'une fiche bleue pour les gymnastes en compétition et orange pour les loisirs.

Cela permet d'approfondir les détails et tarifs pour les gymnastes.

Nous avons fait le calcul direct des tarifs de renouvellement de cotisation bénéficiant des 15% de réduction suite à l'arrêt de l'activité.

Nous proposons un paiement par trimestre désormais.

Les adhérents peuvent dès à présent opter pour un paiement de cotisation en 1 fois, en 3 fois ou 5 fois.

Nous demandons aux entraîneurs de ne récupérer que les dossiers complets afin de faciliter le traitement et éviter de réaliser des relances. (relances faites jusqu'en décembre l'an dernier).

Nous maintenons le principe de l'offre du spectacle de fin d'année par clé USB transmis à la fin du gala par Ciné Graphique.

4^{ème} délibération : Tout le monde approuve et aucune autre observation n'est annoncée.

5/ Insertion dans le règlement intérieur :

Nous avons modifié l'article concernant les stages particulièrement pour le stage de février.

Tous les gymnastes inscrits en compétition équipe auront pour obligation d'y participer.

Cela afin de ne pas pénaliser les participants et les entraîneurs présents.

L'article « en cas d'épidémie » a été rajouté après plusieurs discussions ainsi que la validation de l'avocat de l'association.

Comme déjà annoncé, nous avons décidé d'offrir une réduction de 15% pour les gymnastes qui ont subi l'arrêt soudain de l'activité en 2020, et qui souhaitent se réinscrire.

Pour les adhérents réglant en un seul paiement : une possibilité de remboursement en cas d'épidémie est envisagée au prorata de l'arrêt sur une décision préfectorale à la reprise de l'activité.

Pour les adhérents réglant au trimestre : une possibilité de retour du chèque non encaissé. Tout trimestre encaissé ne sera remboursé.

Pour les adhérents réglant en 5 mensualités : Un remboursement pour être envisagé au prorata du trimestre engagé. (même principe que les adhérents réglant au trimestre).

6/ Présentation du planning 2020-2021 :

Nous avons essayé de maintenir le même nombre de séances afin de proposer un large choix aux gymnastes sur la semaine.

La danse est maintenue le samedi matin.

Le Hip Hop le mercredi après midi.

Les cours de baby gardent les mêmes jours également.

Nous avons souhaité épurer les cours de compétition où les élèves étaient nombreuses malgré le départ de certaines d'entre elles.

7/ Mesures liées aux règles sanitaires :



A l'heure actuelle, nous n'avons que très peu d'informations de la Fédération quant à l'autorisation de reprise, ou bien même des mesures sanitaires obligatoires. Nous avons donc mis en place certaines dispositions internes que nous citons ci-dessous :

- Aucun parent n'est autorisé à entrer dans l'enceinte du gymnase,
- Toutes les gymnastes doivent arriver en tenue, les vestiaires ne seront autorisés que deux par deux,
- Lavage des mains à l'entrée et à la fin des séances,
- Distribution de gel hydroalcoolique en début et fin de séance,
- Les entraîneurs porteront le masque à la réception des gymnastes et à la fin de cours,
- La distanciation sociale sera appliquée par des séparations de 4M2 par gymnaste,
- Le matériel sera désinfecté après chaque utilisation et fin de journée
- Uniquement deux gymnastes présentes aux toilettes,
- Deux entrées seront ouvertes et déterminées pour les entrées et sorties des gymnastes : une sur le coté parking du gymnase et l'autre coté parc derrière le gymnase, afin d'éviter le brassage.

9/ Déroulement des séances :

Concernant les loisirs : Le nombre sera limité à 9 gymnastes afin de garantir une distanciation sociale maximale.

Nous délimiterons au maximum des carrés de 4m2 avec du scotch sur le praticable du bas et avec des cordes pour la salle de tatami.

Concernant le hip hop : le nombre sera limité à 9 gymnastes également avec des carrés tout le long de salle afin de pouvoir exercer des figures sans difficulté d'espace.

Concernant les cours de danse : Le nombre ne sera pas limité car la salle entière sans tapis sera utilisée afin de garantir les distances minimales entre chaque élève.

Concernant les cours compétition : Le nombre maximum sera de 10 maximum, divisé en deux groupes sur deux tapis différents.

Le travail des loisirs : nous ciblons cette année un travail de base, principalement pour les loisirs en voie de compétition, sur vidéos que ce soit du travail de coupe formation ou circuit jeunesse imposé.

Le travail des compétitions se fera en deux temps : d'abord en cours de danse en début de séance le mercredi et en cours de GRS par la suite. Un autre cours sera consacré uniquement au travail de GRS.

10/ Présentation du calendrier annuel :

LMLAGR
4 rue des quatre vents
34920 LE CRES



Dans l'éventualité d'une saison dite normale :

Compétition individuel départementale : 21 et 22 novembre à Beaulieu (à confirmer)

Compétition individuel régionale : 5 et 6 décembre à Pérols

Gala de Noel : samedi 12 décembre (faire la demande)

Compétition équipe départementale : 13 et 14 mars à Pignan (à confirmer)

Compétition équipe régionale : 27 et 28 mars à Frontignan

Gala de fin d'année : Samedi 26 juin 2021 au Pasino de la Grande Motte

Envisager une alternative pour le gala de Noel du samedi 12 décembre en cas d'interdiction de rassemblement comme : gala en live sans public avec un lien.

Date des vacances scolaires :

Vacances d'octobre : du 17 octobre au 2 novembre

Vacances de Noël : 19 décembre au 4 janvier

Vacances de février : 13 février au 1^{er} mars

Vacances d'avril : 17 avril au 3 mai

Pont de l'ascension : 12 mai au 17 mai

Date du carnaval : mercredi 10 mars

Date des photos calendriers

Date des stages :

Stage octobre : du lundi au

Stage février : du lundi.....au.....

Stage d'avril : du lundi au

Date des répétitions de juin 2020 : samedis 12 et 19 juin de 9h à 20h, réservation de la salle faite auprès de Bernard Tirat.

11/ Maximiser la publicité de l'association :

Des tracts ont été distribués dans les boîtes aux lettres.

Certains élèves distribueront les tracts aux abords des écoles du Cres.

Voir qui pourrait distribuer aux écoles de Clapiers, Teyran, et Montpellier Pompignane ?

Des publicités via Facebook ont été faites.

Des publications et le suivi de la page instagram et facebook sont mise à jour régulièrement.

Une demande a été faite auprès de Midi Libre, peut être voir avec d'autres prestataires.

LMLAGR
4 rue des quatre vents
34920 LE CRES



Un site internet est en cours d'élaboration.

12/ Inventaire des commandes d'engins ou autre pour l'association

Un achat de justaucorps pour l'équipe excellence 1, pour des tailles comprises entre 140 et 155, sera à prévoir, la somme prévue à cet effet est d'environ 1000€.

12/ Désignation des membres du Conseil :

Nous désignons, comme l'an passé :

Madame Lefevre Brigitte en tant que Présidente,

Madame Gin Lopinto, en tant que Trésorière,

Madame Marie Filbet, en tant que secrétaire.